

Les modes

Introduction

Le verbe se distingue de toutes les autres catégories par ses marques morphologiques : c'est le seul mot à voir varier sa terminaison (sa désinence) selon ce que l'on appelle communément le temps et la personne. Ainsi :

(Il) *dort* (-t : présent, 3^e personne du singulier)

(Il) *dormait* (-ait : imparfait, 3^e personne du singulier)

(Nous) *dormions* (-ions : imparfait, 1^{re} personne du pluriel)

Le radical est le lexème, qui comporte pour *dormir* deux formes : *dor-* ou *dorm-*, et la terminaison correspond à deux morphèmes (le temps et la personne).

Dire que le verbe varie en temps et en personne est néanmoins trop simple, même si cela suffit, dans un premier temps, à caractériser le verbe par rapport aux autres parties du discours, c'est-à-dire le nom, l'adjectif, le déterminant, le pronom, la conjonction, la préposition, l'interjection¹ : le verbe en effet relève aussi du mode et de l'aspect. Nous traiterons ici du mode.

On peut sommairement définir le mode comme la façon d'appréhender ou de présenter le procès (« état » ou « action ») exprimé par le verbe (nous reviendrons sur le sens des modes dans la leçon 3). Ainsi, *dormir* (mode infinitif) ne permet guère que la désignation d'un concept (l'idée de « dormir » par opposition à celle de « courir » par exemple) ; c'est d'ailleurs la forme adoptée par les dictionnaires pour présenter les verbes, et par les grammaires pour indiquer les types de conjugaison. En revanche *dormait* (mode indica-

1. Les termes **partie du discours** et **catégorie** sont équivalents : ils indiquent la **nature** du mot selon l'analyse grammaticale, c'est-à-dire la **classe** dans laquelle il est rangé par la grammaire.

tif) porte la personne et le temps : l'appréhension de l'idée verbale est donc ici beaucoup plus précise, puisqu'elle est affectée à une certaine personne et inscrite dans une certaine époque. Si je dis seulement

Dormir !

on ne peut savoir de qui il s'agit (*Moi ? Dormir !* ou *Toi ? Dormir !* ou *Lui ? Dormir !*, etc.) ni situer l'événement temporellement (on peut dormir maintenant, ou dormir jusqu'à demain, ou dormir demain, ou dormir depuis deux heures, etc.).

Les grammaires distinguent traditionnellement les modes :

Infinitif	Conditionnel
Participe	Indicatif
Subjonctif	Impératif

... mais attention ! une forme peut en cacher une autre !

1. L'infinitif

Puisque le mode est caractéristique du verbe, on ne parlera de l'infinitif comme mode que lorsqu'il est effectivement une forme verbale. Les grammaires distinguent en effet deux emplois possibles.

1.1. L'infinitif comme forme nominale

L'infinitif n'est pas une forme verbale dans des phrases telles que :

Les *vivres* vinrent à manquer

Le *savoir* de cet homme est immense

Elle m'a fait un beau *sourire*

où l'infinitif est employé comme un nom, ainsi que le montrent la présence de l'article, la marque du pluriel en *-s* ou la possibilité d'avoir un adjectif. Mais l'infinitif peut être une forme nominale même en dehors de ces contextes syntaxiques ; ce qui permet alors de le repérer, c'est qu'il occupe une fonction qui est celle d'un nom : sujet, complément, apposition ou attribut. Par exemple :

Vivre lui est devenu insupportable (*vivre* est sujet)

Elle veut vivre (*vivre* est complément d'objet direct)

Il consent à vivre (*vivre* est complément d'objet indirect)

Elle parle de sa difficulté à vivre (*vivre* est complément du nom *difficulté*)

Il est heureux de vivre (*vivre* est complément de l'adjectif *heureux*)

Elle ne veut qu'une chose : vivre (*vivre* est en apposition à *chose*)

Végéter ainsi n'est pas vivre (*vivre* est attribut de *végéter*)

Il était mort avant de vivre (*vivre* forme avec la préposition un complément circonstanciel de temps)

1.2. L'infinitif comme forme verbale

Mais alors, quand l'infinitif est-il une forme verbale ? Lorsque, tel un verbe conjugué, il a un sujet. On peut distinguer deux cas.

1.2.1. Les propositions infinitives

Après des verbes comme *faire*, *laisser*, *voir*, *regarder*, *entendre*, *écouter*, *sentir*, on rencontre une proposition complément d'objet à l'intérieur de laquelle l'infinitif a son propre sujet :

Je fais travailler les enfants

Laisse-moi me reposer

On voit danser la mer

Il regarde le train partir

Ce sont les enfants qui travaillent : *les enfants* est sujet de *travailler*. De même, *moi* est sujet de (*me*) *reposer*, *la mer* sujet de *danser*, *le train* sujet de *partir*.

Cette analyse traditionnelle pose toutefois un problème, c'est que les grammairiens ne parlent pas toujours² de proposition infinitive dans des phrases telles que :

Je demande à Jean de partir

Certes, *Jean* est le complément d'objet indirect de *demande*, mais ne désigne-t-il pas aussi celui qui part ? Donc n'est-il pas le sujet de *partir* ? Dans :

Il regarde le train partir

le train, analysé comme le sujet de *partir*, n'est-il pas aussi ce qu'il regarde, donc le complément d'objet de *regarde* ?

On peut essayer de résoudre ce problème en examinant les propriétés de *Jean* et *partir* par rapport à *demande*, comparées aux propriétés de *le train* et *partir* par rapport à *regarde* ; on constate en effet que *Jean* et *partir* peuvent chacun être remplacés par un pronom :

Je demande à Jean de partir³
= *le*

→ Je *le* demande à Jean

Je demande à Jean de partir
= *lui*

→ Je *lui* demande de partir

2. Ne croyez pas que « la grammaire » représente une doctrine homogène ! Les descriptions diffèrent, comme les choix dans les analyses, ou les étiquettes.

3. Remarquez que, malgré la préposition, *de partir* est complément d'objet direct puisqu'il est remplacé par *le*, ou dans une question, par le pronom interrogatif *que* (*qu'est-ce que*) et non *de quoi* : *Que demandes-tu à Jean ? De partir*. Les grammaires parlent alors de **préposition vide**.

En revanche, si l'on a bien

Il regarde *le train partir*

= *le*

→ Il *le* regarde partir

on n'a pas :

Il regarde le train *partir*

= *le*

→ * Il *le* regarde le train

On peut donc faire l'hypothèse que dans *Je demande à Jean de partir*, *demande* est suivi de deux compléments autonomes, chacun étant pronominalisable ; tandis que dans *Il regarde le train partir*, *regarde* est suivi d'un seul complément (la proposition infinitive) où *partir* est étroitement dépendant de *train* (puisque'il ne peut pas être pronominalisé).

Notons que l'infinitif ne devient pas pronominalisable si son sujet, différent de celui du verbe conjugué, est absent. Ainsi, dans des phrases comme :

J'entends marcher dans le jardin...

Ses enfants crient, et il laisse faire !

Il fait repeindre sa cuisine

le sujet de l'infinitif n'est pas réalisé mais sa présence implicite bloque toujours la pronominalisation de l'infinitif :

Je l'entends dans le jardin / Je l'entends

ne correspond pas à *J'entends marcher dans le jardin*

ni *Il le laisse*

à *Il laisse faire*

ni * *Il le fait sa cuisine*

à *Il fait repeindre sa cuisine*

La proposition infinitive à sujet absent⁴ se distingue donc de l'infinitif complément d'objet, qui, lui, peut être remplacé par un pronom :

Je souhaite marcher dans le jardin → *je le souhaite*
repeindre ma cuisine

1.2.2. Les périphrases verbales

Ne concluez pas de l'exemple *Elle veut vivre*, où *vivre* est analysé comme forme nominale, étant complément d'objet, que tout infinitif suivant un verbe

conjugué est une forme nominale complément d'objet ! Comparons les deux phrases suivantes :

(1) *Max veut grossir*

(2) *Max va grossir*

L'infinitif n'a pas les mêmes propriétés en (1) et en (2) ; par exemple on a bien :

Grossir, Max le veut

Que veut Max ? — Grossir

Ce que veut Max, c'est grossir

mais on n'a pas :

* *Grossir, Max le va*

* *Que va Max ? — Grossir*

* *Ce que va Max, c'est grossir*

En (1), l'infinitif a donc les propriétés d'un complément d'objet ; comparons avec *Max veut le gâteau*, où le complément d'objet *le gâteau* permet aussi :

Le gâteau, Max le veut

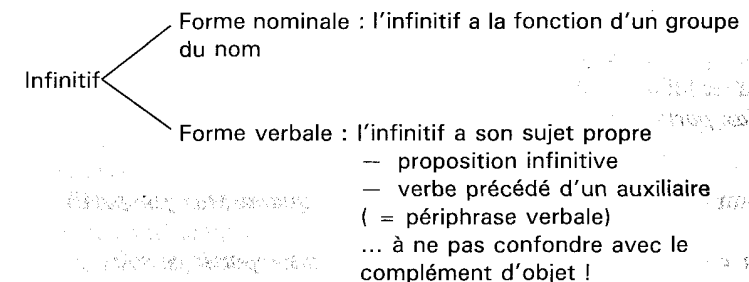
Que veut Max ? — Le gâteau

Ce que veut Max, c'est le gâteau

Mais en (2), l'infinitif n'est pas un complément d'objet. Qu'est-il donc ? C'est le verbe lui-même ! Et *aller* qui le précède est un auxiliaire indiquant le futur (nous reviendrons sur les auxiliaires et l'infinitif dans la leçon 4, où nous montrerons en particulier que *vouloir* peut être analysé autrement).

Résumons !

Vérifiez que vous êtes capable de développer chacune des indications du schéma suivant :



4. Certains disent **sujet effacé**, d'autres **sujet zéro** (ce qui peut être noté **sujet Ø**) ; on peut encore parler d'**ellipse du sujet**.

EXERCICE n° 1

Vous repérerez les infinitifs du texte suivant, extrait du journal *Libération*. Puis vous direz pour chacun s'il s'agit d'une forme nominale ou d'une forme verbale. Justifiez chaque fois votre réponse.

L'ÉNA confirmée à Strasbourg

« Cette fois, c'est sûr, l'École nationale d'administration restera à Strasbourg. Décidé à titre d'essai, le 7 novembre 1991, par Édith Cresson dans le cadre des délocalisations destinées à favoriser l'emploi en province, le déplacement de l'ÉNA avait été diversement accueilli : avec chaleur dans la capitale alsacienne, avec consternation par les futurs commis de l'État qui comptaient sur le changement de majorité pour réviser cette mesure qui ne devait trouver application définitive qu'au 1^{er} janvier 1994. Le gouvernement a finalement décidé de ne pas leur donner satisfaction. "La décision a été prise, et dès lors qu'elle n'est pas totalement mauvaise", Édouard Balladur n'entend pas la remettre en cause [...] » (*Libération*, 30 avril 1993).

2. Le participe passé

De même que l'infinitif peut être forme verbale ou forme nominale, de même le participe passé peut être forme verbale ou forme adjectivale. En fonction de ce que vous avez vu pour l'infinitif, vous devez être capable de prévoir quand le participe passé sera analysé comme forme verbale. Réfléchissez en vous reportant éventuellement à ce qui précède avant de lire la suite !

2.1. Le participe passé comme forme verbale

On parlera de forme verbale pour le participe passé lorsque, tel un verbe conjugué, il a son propre sujet. Cela se produit dans deux cas.

2.1.1. Les propositions participiales

Dans des phrases telles que les suivantes, le participe a son propre sujet et forme avec lui une proposition analysée comme complément circonstanciel :

Max parti, Ève se mit à ranger la maison



complément circonstanciel de temps (= quand Max fut parti)

La voiture réparée avant midi, je pourrais repartir ce soir



complément circonstanciel de supposition (= si la voiture était réparée avant midi)

Son fils guéri, Ève put enfin reprendre son travail



complément de temps ou de cause (= parce que son fils était guéri)

2.1.2. Les temps composés

Le verbe est au participe passé lorsqu'il est conjugué avec les auxiliaires *être* ou *avoir* :

Paul est arrivé hier

(Paul est le sujet du verbe *arriver* conjugué au passé composé)

La pauvre femme était tombée sur le trottoir

(verbe *tomber* conjugué au plus-que-parfait)

Je serai déjà partie quand tu arriveras

(verbe *partir* conjugué au futur antérieur)

Ayez terminé votre devoir à 17 heures

(verbe *terminer* conjugué à l'impératif passé)

Le gouvernement aurait décidé une augmentation des impôts

(verbe *décider* conjugué au conditionnel passé)

Je regrette que vous ayez échoué

(verbe *échouer* conjugué au subjonctif passé)

Le participe passé est aussi forme verbale lorsque la phrase est à la voix passive ; par exemple :

Le chat poursuit la souris (voix active)

La souris est poursuivie par le chat (voix passive)

(la souris est le sujet du verbe *poursuivre* au passif)

2.1.3. Temps composé ou passif ?

Du fait que certains verbes se conjuguent avec *être* aux temps composés de la voix active (*arriver, tomber, partir...*) et que la voix passive se marque aussi par l'apparition du verbe *être*, on peut être amené à confondre les deux. Comparons :

(1) La souris est passée par le trou

(2) La souris est poursuivie par le chat

Dans la phrase (1), *est passée* commute avec une forme simple (présent, imparfait, futur, passé simple...) :

La souris est passée par le trou

passa

On ne peut pas opérer de telles commutations dans la phrase (2) :

* La souris poursuivit par le chat

En revanche, la phrase (2) peut être retournée à l'actif (son complément d'agent devient le sujet) :

Le chat poursuit la souris

mais (1) ne le peut pas (ce n'est pas une phrase passive) :

* *Le trou passe la souris*

2.2. Le participe passé comme forme adjectivale

Dans tous les autres cas, où le participe passé n'a pas de sujet propre, il sera considéré comme forme adjectivale. Comme adjectif, le participe passé peut assurer les trois fonctions de l'adjectif : épithète, attribut, ou épithète détachée⁵ ; par exemple :

La femme tombée sur le trottoir hurlait de douleur.
épithète de femme

La femme, tombée sur le trottoir, hurlait de douleur.
épithète détachée de femme

Dans la phrase :

L'agent crut la femme tombée sur le trottoir, mais en réalité elle avait été renversée dans le passage clouté,

tombée sur le trottoir est attribut du complément d'objet *femme*. L'attribut s'oppose à l'épithète par le critère de la pronominalisation :

L'agent la crut tombée sur le trottoir

Le pronom *la* ne remplace que *la femme*. Dans ce cas, le verbe *croire* signifie « penser ». Dans un autre contexte, *croire* pourrait avoir le sens « se fier à » :

L'agent ne crut pas l'automobiliste mais la femme tombée sur le trottoir

Dans ce cas, la pronominalisation englobe *la femme + tombée sur le trottoir*, qui est donc épithète :

L'agent crut la femme tombée sur le trottoir

L'agent la crut (= « accorda foi à ses paroles »).

EXERCICE n° 2

Vous repérez les participes passés du texte suivant, extrait de *Libération*. Vous direz pour chacun s'il s'agit d'une forme verbale ou d'une forme adjectivale. Justifiez chaque fois votre réponse.

5. C'est-à-dire séparée du nom par une virgule ; l'épithète détachée n'est pas nécessairement contiguë au nom, par exemple *effrayé* dans : *L'enfant, effrayé, recula / Effrayé, l'enfant recula / L'enfant recula, effrayé.*

Un immeuble déplacé sur roues

« Tout est resté en place : la vaisselle, les meubles, les tableaux aux murs, jusqu'aux bacs de géranium. Une entreprise de travaux publics néerlandaise a réussi mercredi à La Haye l'exploit de déplacer, sur roues, en 31 minutes et sur 72 mètres, un immeuble de 18 mètres et de 600 tonnes. Il a fallu pour cela creuser un trou d'un mètre sous les fondations de l'immeuble, afin d'y glisser une énorme plate-forme (28 essieux et 112 roues) équipée d'un système de suspension hydraulique informatisé. "J'ai quand même emballé les verres de cristal de ma mère", a avoué un jeune locataire » (*Libération*, 30 avril 1993).

On peut souvent hésiter à analyser le participe passé lorsqu'il se trouve après *être* (ou autre verbe attributif) : s'agit-il d'un passif (auquel cas le participe passé est une forme verbale) ou d'une forme adjectivale ? Par exemple, la phrase

La porte est ouverte

doit-elle être interprétée comme le passif sans complément d'agent de

Quelqu'un ouvre la porte

ou comme un constat semblable à

La porte est ancienne ?

Certes on pourrait trouver un contexte où *La porte est ouverte* correspond à une action en cours (on est en train d'ouvrir la porte) et où, donc, *est ouverte* s'analyse comme un verbe :

? *Tiens, regarde, la porte est ouverte par le gardien, on va pouvoir visiter le musée*

? *À chaque tempête, la porte est brutalement ouverte par les bourrasques* mais à vrai dire, cette interprétation n'est pas très naturelle ; *ouverte* s'emploie plutôt pour décrire l'état de la porte (résultant d'une action antérieure), comme le ferait un adjectif. On préférera donc conclure au statut de forme adjectivale, *ouverte* étant analysé comme l'attribut du sujet *porte* (plutôt que comme le verbe *ouvrir* au passif, dont *porte* serait le sujet).

Dans cette publicité parue dans le *Figaro Madame* en revanche, l'adverbe *mieux* et la possibilité de rétablir facilement un complément d'agent (par exemple : *par la crème*) permet de conclure que l'on a dans *protégée* une forme verbale :

« Geste essentiel pour la peau, Performance H₂O Absolute Fluid for the Day allie en une formule unique une double performance. Formant un véritable filet d'eau à la surface de la peau, Absolute Fluid for the Day assure, dès le matin et tout au long de la journée, une hydratation immédiate et continue. C'est l'hydratation à la demande. De plus, ses agents protecteurs stimulent activement le système de défense naturel de la peau. Plus résistante, elle est mieux protégée contre les rayonnements du jour » (Helena Rubinstein, *Figaro Madame*, 30 avril 1993).

Mais dans cette publicité, parue dans le *Figaro Magazine*, la coordination avec un adjectif (*tranquille*) fait plutôt pencher *protégé* du côté de la forme adjectivale :

« VELUX est le spécialiste du confort sous le toit. La preuve ? Les fenêtres 5-STAR. Avec une isolation thermique et phonique sensiblement supérieure aux normes, elles vous permettent, en beauté, d'être isolé du soleil, du froid et du bruit. Leur conception spécialement étudiée (vitrage sécurité revêtu de métal précieux, joints d'herméticité) vous met autant à l'abri des orages de grêle que des visites imprévues. Avec les fenêtres 5-STAR, vous êtes tranquille et protégé, vous êtes dans les bras du confort. Parole d'ours géant ! C'est cela VELUX, c'est cela offrir bien plus qu'une fenêtre » (*Figaro Magazine*, 30 avril 1993).

Il n'est pas toujours possible de trancher nettement, mais il faut du moins que vous sachiez poser le problème et expliquer pourquoi vous hésitez. Nous reviendrons là-dessus dans la leçon 2.

Résumons !

Vérifiez que vous êtes capable de développer chacune des indications du schéma suivant :

Participe passé

Forme verbale :

le participe passé a son sujet propre

- propositions participiales
- temps composés
- passif

Forme adjectivale :

le participe passé a les fonctions d'un adjectif

passif (forme verbale)

forme adjectivale

Attention : être + participe passé

(Nous reviendrons sur cette question en leçon 2.)

3. Le participe présent

Le participe présent peut lui aussi avoir un statut verbal ou un statut adjectival. Mais la chose se complique du fait qu'il existe aussi des adjectifs en *-ant* (traditionnellement appelés **adjectifs verbaux**, parce qu'ils sont formés sur le verbe).

3.1. Participe présent et adjectif verbal

La reconnaissance d'une forme en *-ant* comme adjectif verbal est simple parce que cette dernière est la seule à s'accorder en genre et en nombre avec le nom. On parlera ainsi de *femmes charmantes*, de *paroles blessantes*, d'une *histoire passionnante*, d'une *eau stagnante*, d'*enfants obéissants*, etc. Comme tout adjectif, l'adjectif verbal peut être épithète, détachée ou non, ou attribut et être associé aux adverbes typiques des adjectifs :

J'ai trouvé sa démonstration très convaincante
(*convaincante* est attribut du complément d'objet *démonstration*)

C'est l'homme le plus agaçant que je connaisse
(*agaçant* est épithète de *homme*)

La concierge arriva, haletante
(*haletante* est épithète détachée de *concierge*)

Elle nous a raconté une histoire terrifiante
(*terrifiante* est épithète du complément d'objet *histoire*)

Le participe présent, lui, ne s'accorde pas en genre et en nombre avec le nom, et il peut avoir les compléments d'objet qu'aurait le verbe conjugué :

Une petite fille obéissante (adjectif verbal)

mais *Une petite fille obéissant à sa mère* (participe présent)

et non * *Une petite fille obéissante à sa mère*

ou encore : *Des garçons fatiguants* (adjectif verbal)

mais *Des garçons fatiguant leur grand-mère* (participe présent)

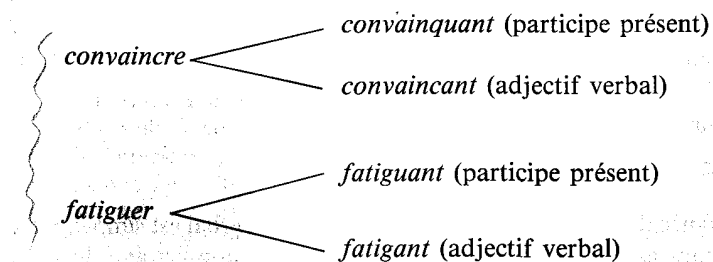
et non * *Des garçons fatiguants / fatiguants leur grand-mère*

On ne dirait pas non plus (en combinant le participe présent avec des adverbes propres à l'adjectif) :

* *Une petite fille très obéissant à sa mère*

* *Des garçons le plus fatiguant leur grand-mère*

On aura noté que l'adjectif verbal et le participe présent peuvent ne pas avoir la même orthographe⁶ :



3.2. Le participe présent

Comme le participe passé, le participe présent peut avoir ou ne pas avoir de sujet propre. Soit le corpus :

- (1) *Étant* mineur, Jérôme ne votera pas
- (2) Jérôme *ayant* moins de treize ans, ses parents ne peuvent l'emmener voir ce film
- (3) *Rappelant* que la situation était grave, le ministre a annoncé que des mesures seraient prises rapidement
- (4) Le ministre *rappelant* que la situation était grave, un journaliste lui demanda quelles mesures il comptait prendre

On observe que dans les phrases (2) et (4), *ayant* et *rappelant* ont pour sujet respectivement *Jérôme* et *le ministre*, tandis qu'en (1) et (3), on comprend certes que c'est Jérôme qui est mineur ou que c'est le ministre qui rappelle que la situation est grave, mais les termes *Jérôme* et *le ministre* n'apparaissent pas concrètement devant le participe présent. On peut donc conclure que l'on a affaire en (2) et en (4) à des propositions participiales, où *ayant* et *rappelant* sont des formes verbales du participe, puisqu'elles ont leur propre sujet.

Mais les grammaires n'en concluent pas pour autant qu'en (1) et (3) le participe présent a un statut de forme adjectivale : contrairement au participe passé dans le cas où on l'analyse comme forme adjectivale, le participe présent reste en effet complètement invariable et de plus est difficilement attribut du sujet⁷ :

* *La petite fille est obéissant à sa mère*

6. M. Grevisse donne la liste dans *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, édition de 1980, p. 897.

7. Cf. toutefois cet exemple (Victor Hugo) : « Il fut d'abord quelques minutes flottant dans une espèce de rêverie à demi somnolente », cité par R.L. Wagner et J. Pinchon, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette, 1962, p. 312.

Il peut toutefois être attribut du complément d'objet, comme dans :

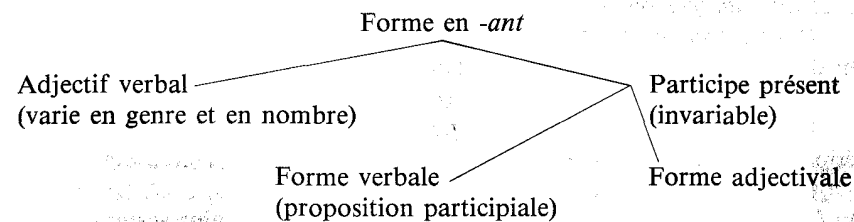
- (5) *Je revois Hélène sortant de la salle d'examen*
(*je la revois sortant de la salle d'examen*)⁸

Mais le parti adopté n'est pas cohérent, puisqu'on dira que le participe présent est épithète dans un cas tel :

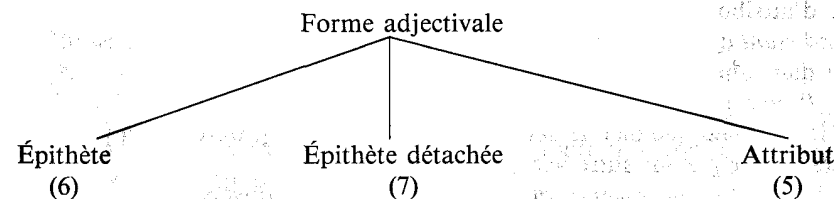
- (6) *J'entends des pigeons roucoulant sur la gouttière*
mais apposition (et non pas épithète détachée) dans (1), (3) ou :

- (7) *Les pigeons, roucoulant dès 6 heures du matin, me réveillent aux aurores*

Je propose d'homogénéiser le classement, c'est-à-dire de distinguer pour le participe présent entre forme verbale et forme adjectivale, comme on l'a fait pour le participe passé :



et de donner à la fonction de la forme adjectivale le nom d'**épithète détachée** lorsqu'elle est séparée du nom, et non celui d'**apposition** :



L'étiquette « apposition » concerne en effet normalement un nom qui complète un autre nom mais le précise tout en désignant la même chose (ils ont la même référence). Par exemple, dans :

Nos amies les bêtes

les bêtes est en apposition à *nos amies* : les amies dont je parle sont les bêtes et les bêtes en question sont nos amies. Même chose pour :

La région du Nord est prospère

(la région dont je parle est le Nord, le Nord est la région dont je parle).

8. On pourrait aussi parler de proposition participiale, comme on dit qu'on a une proposition infinitive dans *Je vois Hélène sortir de la salle d'examen...* Mais l'étiquette « proposition participiale » paraît réservée à des cas comme (2) ou (4) où le participe et son sujet forment une unité séparée par une virgule.

Le nom en apposition se distingue ainsi du nom complément, qui n'a pas la même référence que le nom auquel il se rapporte ; ainsi, dans :

Une crème caramel

crème et *caramel* ne désignent pas la même chose (la crème en question n'est pas du caramel et *vice versa*) ; *caramel* est donc complément du nom *crème*.

De même dans :

Le pays du fromage

pays et *fromage* ne désignent pas la même chose (le pays n'est pas le fromage et *vice versa*) ; *fromage* sera dit complément du nom *pays*.

Un participe ou un adjectif ne peuvent pas être analysés comme des appositions, dans ces conditions ; ainsi, *pleurant* ou *criant* n'ont pas la même référence que *femmes* dans :

Il vit s'avancer des femmes, pleurant et criant

On dira donc qu'il s'agit d'épithètes détachées.

Notons que le participe présent peut, comme l'infinitif, entrer dans des périphrases verbales ; il est alors précédé de l'auxiliaire *aller*, et a son propre sujet :

Mon inquiétude allait grandissant

Du fait que *grandissant* équivaut ici à *en grandissant*, certains grammairiens l'analysent comme un gérondif sans préposition. Ils interprètent alors *aller* comme un verbe à sens plein, dont *grandissant* serait le complément circonstanciel de manière. Toutefois, dans l'exemple précédent, il me semble difficile d'attribuer à *aller* un sens indépendant : c'est l'ensemble *allait + grandissant* qui indique la progression de l'inquiétude. Mais le cas est différent dans une phrase comme :

Il va criant qu'il est victime d'une injustice

car ici *aller* indique bien le déplacement, il a un sens propre, et on pourrait le remplacer par un autre verbe de mouvement :

Il court criant partout qu'il est victime d'une injustice

La construction n'est guère courante, sachez cependant la reconnaître si elle se présente, et justifier vos choix d'analyse :

Mon inquiétude va grandissant

aller auxiliaire + participe présent dont le sujet est *inquiétude*

Il va criant partout que...

verbe *aller* (sujet *il*) + gérondif sans préposition complément circonstanciel de manière.

3.3. Le gérondif

On a coutume d'appeler **gérondif** la forme constituée par la préposition *en* et le participe présent. Le gérondif a une valeur circonstancielle :

Les enfants marchaient en chantant

↓
complément circonstanciel de manière

En travaillant, vous réussirez

↓
complément circonstanciel
de supposition

Il s'est blessé en coupant du bois

↓
complément circonstanciel
de temps ou de cause

Le gérondif est toujours invariable. Dans la phrase suivante, *conquérants* n'est donc pas un participe présent ni *en conquérants* un gérondif :

Ils entrent dans la ville en conquérants

mais un complément circonstanciel de manière formé de la préposition *en* et du nom *conquérants* (cf. aussi : *Il parle en maître, Il agit en esclave, Il se comporte en adulte responsable*, etc.).

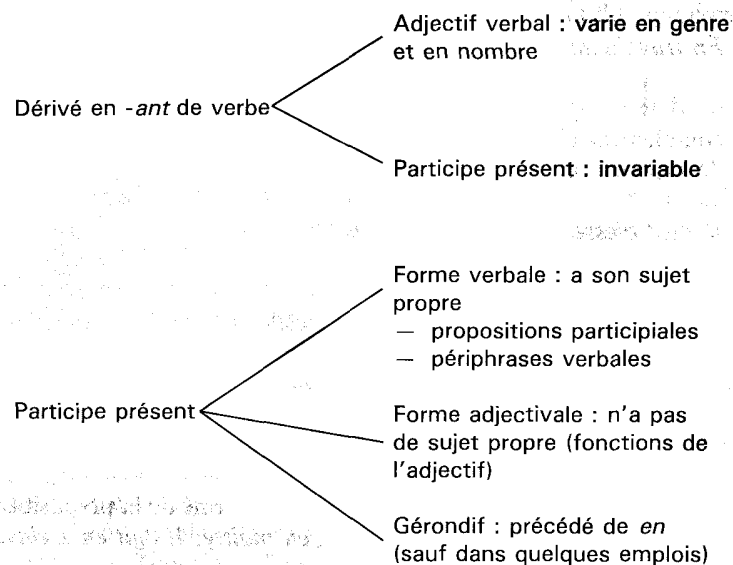
EXERCICE n° 3

Dans cet article extrait de *Libération*, repérez les formes en *-ant*. Pour chacune, dites quelle est sa nature et sa fonction. Dans tous les cas, justifiez votre réponse.

Querelle autour d'une moto : un mort

« Medhi Bekioui, un aide-soignant de 19 ans, a été mortellement blessé samedi d'un coup de revolver dans la forêt de Montlignon (Val d'Oise). Le meurtrier, Alain S., chauffeur routier de 53 ans, était parti avec son fils à la recherche de la moto de ce dernier, volée vendredi, la forêt étant très fréquentée le week-end par des amateurs de moto-cross. Selon les premiers éléments de l'enquête, le fils, Pascal S., croyant reconnaître sa moto, a bousculé un pilote en le mettant à terre. Se rendant compte de leur erreur, le père et son fils ont commencé à interroger le motocycliste, pour obtenir d'éventuels renseignements sur le vol. Témoin de la scène, Medhi Bekioui s'est interposé à cet instant. Le père, qui affirme que le jeune homme le menaçait d'un couteau, a pointé son revolver et fait feu, atteignant sa victime au thorax [...] » (AFP, *Libération*, 26 avril 1993).

Résumons !



Retenons : apposition / épithète détachée

4. Le conditionnel

4.1. Le conditionnel comme mode

Le conditionnel ne mérite guère son nom — si l'on cherche à justifier la terminologie en vigueur — qu'en l'un seulement de ses emplois : lorsque, dans une suite de deux propositions au conditionnel, la première indique la condition à laquelle la réalisation de la seconde est subordonnée. Par exemple, dans :

(1) *Paul serait plus aimable, on l'inviterait volontiers*

l'amabilité de Paul est la condition de l'invitation ; il ne tient qu'à lui d'être invité : il suffit qu'il soit plus aimable. En attendant, il ne l'est pas ; l'invitation n'est donc que potentielle : elle est subordonnée à la réalisation du fait indiqué dans la première proposition.

Au conditionnel passé, en revanche, le sens potentiel disparaît :

(2) *Paul aurait été plus aimable, on l'aurait invité*

Paul n'a pas été aimable, et on ne l'a pas invité : l'événement n'a aucune chance de se produire un jour, il est posé comme irréel ; on se reporte dans le passé pour indiquer à quelle condition obéissait alors l'invitation de Paul — mais cette condition n'a pas été réalisée.

Les phrases (1) et (2) toutefois peuvent être formulées autrement ; on dira ordinairement :

(1) *Si Paul était plus aimable, on l'inviterait*

(4) *Si Paul avait été plus aimable, on l'aurait invité*

Et ici, la condition n'est plus au conditionnel ! Le conditionnel ne subsiste plus que dans la proposition principale (où il n'indique pas la condition, mais la conséquence, potentielle ou irréaliste).

Dans ses autres emplois, le conditionnel marque l'incertitude :

(5) *Paul divorcerait*

(= il paraît que, j'ai entendu dire que, le bruit court que... mais je n'en suis pas assez sûr(e) pour l'affirmer)

(6) *Tu ferais ça ? !*

(= j'ose à peine envisager que tu fasses cela)

(7) *Moi je serais le papa, toi tu serais la maman*

(= imaginons que, plaçons-nous dans l'hypothèse où...)⁹

On pourrait également considérer que les emplois de (1) et (2) relèvent du domaine hypothétique. Ce qui est commun à tous ces exemples, c'est que l'événement n'est pas affirmé, clairement posé comme certain : celui qui parle n'assume pas complètement son énonciation. Ainsi le conditionnel permet-il d'atténuer ce qu'une demande ou un ordre pourrait avoir de trop brutal pour l'interlocuteur. Comparons :

(8) *Je veux que vous m'aidiez*

(9) *Je voudrais que vous m'aidiez*

Donc, pour résumer, si l'on définit le mode comme la manière d'appréhender ou de présenter le procès, le conditionnel est un mode marquant une certaine distance du locuteur, qui peut même présenter l'événement comme irréel alors que ce dernier est en train de se dérouler :

(Une secrétaire, déposant sur le bureau du directeur le courrier à signer.)

J'aurais voulu que vous signiez ces lettres avant de partir... (Et ce disant,

9. Grevisse (*Le Bon Usage*, op. cit., p. 848) reprend à ce propos au linguiste Warnant le terme **préludique** : « conditionnel "préludique" employé par les enfants dans leurs propositions de jeu ».

elle tourne les pages du parapheur au fur et à mesure que le directeur appose sa signature !)

La forme *aurais voulu* présente le désir de la secrétaire comme irréel (ainsi qu'on l'a vu en (2)), comme un vœu inexaucé dans le passé et qui n'est plus à l'ordre du jour, ce qui abolit complètement la contrainte qu'il pourrait représenter pour le directeur — du moins dans la parole —, puisque de fait, il est en train de faire ce qu'elle veut !

4.2. Le conditionnel comme temps

Toutefois, les formes dites de conditionnel n'ont pas nécessairement cette valeur modale (et le conditionnel mérite d'autant moins son nom) : elles permettent aussi d'indiquer un événement postérieur à un événement passé, comme le futur indique un événement postérieur à un événement présent. On peut ainsi mettre en parallèle :

Les enfants s'amuse^{nt}, ils goûte^{ront} plus tard
Les enfants s'amusaie^{nt}, ils goûte^{raie^{nt}}

ou encore :

Luc écrit dans sa lettre qu'il arrive^{ra} le 30
Luc écrivait dans sa lettre qu'il arrive^{rait} le 30

Dans les deux cas, l'arrivée est située postérieurement au moment où la lettre est écrite ; mais dans la première phrase, la lettre est située dans le présent, tandis que dans la seconde, la lettre est située dans le passé. En somme, *arriverait* est un « futur du passé », donc une forme temporelle (et non une forme modale).

Ce parallélisme se constate aussi sur le plan morphologique : futur et conditionnel (ou plutôt futur du passé) ont en commun le *-r-* de la désinence, et les historiens de la langue nous apprennent que la terminaison du futur a été constituée du verbe *avoir* au présent tandis que celle du conditionnel (futur du passé) l'a été du verbe *avoir* à l'imparfait¹⁰ : les deux temps ont

10. Voici par exemple ce que dit Brunot dans sa *Grammaire historique de la langue française* : « 393. Futur. — Outre la tendance générale qui poussait de plus en plus les langues issues du latin vers les formes analytiques, une nécessité particulière a amené cette création. En effet, à la suite de l'assourdissement des syllabes qui suivaient la tonique, le futur latin se distinguait très difficilement de l'imparfait de l'indicatif dans les premières conjugaisons, du présent dans les autres. *Légit* se confondait dans la prononciation avec *léget*, *amabit* avec *amàvit*. Pour redonner une forme caractéristique à un temps qui par sa nature même doit être soigneusement distingué du présent, on se servit d'un procédé déjà connu en latin vulgaire, et qui consistait à remplacer le futur synthétique par l'infinitif accompagné du verbe *avoir*. Au lieu de *amabo*, on dit *amare habeo*, au lieu de *audiam*, *audire habeo*, proprement : *j'ai à aimer*, *je dois aimer* ; *j'ai à ouïr*, *je dois ouïr*.

donc en commun l'idée de postériorité (véhiculée par *-r-*) et leur rapport au temps présent pour l'un, passé pour l'autre, est marqué par le fait que l'un porte un paradigme de désinences du présent et l'autre un paradigme de désinences de l'imparfait :

Futur (du présent) = *r + ai, as, a, ons, ez, ont*

Futur (du passé) = *r + ais, ais, ait, ions, iez, aient*

4.3. Le « conditionnel » comme temps connaissant des valeurs modales

Mais si le « conditionnel » (mettons désormais le terme entre guillemets) est un temps, peut-il être aussi un mode ? Autrement dit, peut-on admettre l'existence de deux formes homonymes, l'une à sens modal, l'autre à sens temporel ?

On observe que les autres temps ont aussi des valeurs modales dans certains contextes, et pour autant, on ne parle pas à leur propos de modes. Ainsi, le futur peut très bien indiquer l'hypothèse, la supposition :

« Tu entends ce bruit, dehors ?

— Oh, ce sera quelque ivrogne... »

De même le futur antérieur :

« Ève n'est pas encore rentrée ?

— Bah ! ne t'inquiète pas : elle aura rencontré une copine... »

L'imparfait a aussi un rôle d'atténuation :

Je voulais vous demander de m'aider

Je venais prendre rendez-vous

connaît l'emploi « préludique » :

Moi j'étais le papa, et toi tu étais la maman

et peut exprimer l'hypothèse :

S'il faisait beau demain, on pourrait aller à la piscine

Pourquoi considérer que le « conditionnel » est un mode et un temps, si le futur ou l'imparfait, qui connaissent les mêmes valeurs modales, ne sont reconnus que comme des temps ? On admettra donc que le « conditionnel »

(Suite de la note 10, p. 36).

394. Conditionnel — En même temps et par le même procédé dont la langue se servait pour former le futur, elle composa à ce futur un imparfait.

On trouve déjà en latin des infinitifs de verbes passifs ou neutres suivis du verbe *habere* à l'imparfait. Ex. : *Indubitate quod in omnem terram exire habet praedication apostolorum* (Que la prédication des apôtres devait se répandre, se répandrait par toute la terre) (Tertullien, *Adv. Jud.*, V.).

Le latin populaire et, après lui, le français retint ce tour et un nouveau temps naquit : l'imparfait du futur, devenu notre conditionnel. Seulement la prononciation laissa tomber le radical de l'imparfait du verbe *habere* pour ne garder que la flexion. De là :

J'aimer-oié, aimer-ois, aimer-ais, tu aimer-oiés, aimer-ois, aimer-ais, etc. » (Brunot F., *Grammaire historique de la langue française*, Paris, © Masson, 1889, p. 434-435).

est un temps du mode indicatif et que, comme tous les autres temps, il est susceptible d'exprimer autre chose que le temps.

4.4. Futur catégorique et futur hypothétique

Dans cet extrait du *Figaro Magazine* apparaissent plusieurs verbes au « conditionnel ». Repérez-les puis remplacez le « conditionnel » par le futur. Quel est l'effet produit ?

« Ricardo Bofill aimerait créer des cœurs de ville, des jardins

L'architecte Ricardo Bofill pense qu'après les grands travaux (la Pyramide du Louvre, l'Arche de la Défense, l'Opéra Bastille...) qui ont fait tourner l'immobilier autour des monuments, le temps est venu de transformer la ville pas à pas : « L'idéal serait de rénover tous les quartiers de Paris. Un par un, lieu après lieu. Avec goût et élégance, de telle sorte que les intérêts économiques soient en harmonie avec l'architecture et la sensibilité de la ville. On pourrait ainsi remodeler la faculté de Jussieu, les portes de Paris, les gares, créer, partout où il y a trop de constructions, un jardin autour duquel se formerait un quartier. » C'est que Ricardo Bofill, et beaucoup d'autres avec lui, pensent qu'à trop garder, même le plus laid et le plus banal, on fossilise la capitale. « Là où se trouvent des HLM en masse, explique-t-il, il faudrait faire des opérations de chirurgie pour créer des centres, des places, des cœurs de ville... Il y a quantité de friches industrielles, comme l'île Seguin, que l'on pourrait exploiter dans ce sens » (Olivry M., *Figaro Magazine*, 30 avril 1993).

Lorsque l'on compare les deux textes obtenus, on observe que le futur et le « conditionnel » ont en commun d'exprimer un projet, un événement envisagé dans l'avenir. La différence, c'est que le futur présente ce projet comme certain, tandis que le « conditionnel » le montre hypothétique ; ainsi :

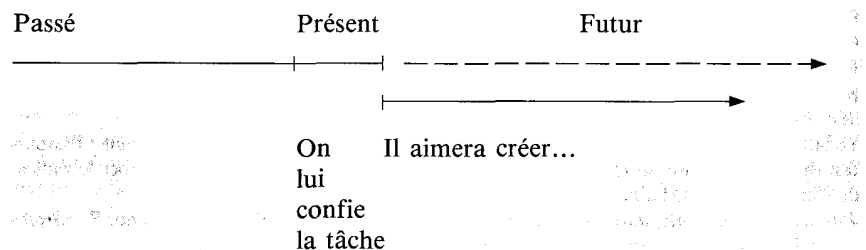
Ricardo Bofill aimera créer des cœurs de ville...

(On lui a confié la tâche de reconstruire Paris ; il explique ce qu'il compte faire.)

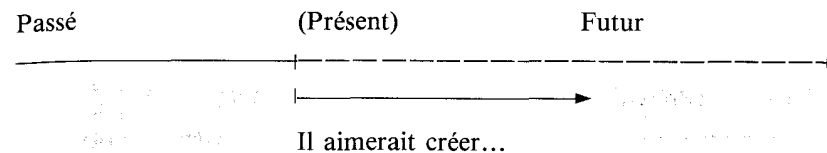
Ricardo Bofill aimerait créer des cœurs de ville...

(On ne lui a pas confié la tâche de reconstruire Paris ; mais si cela arrivait, voilà ce qu'il compte faire.)

Dans le premier cas, au moment (présent) où il parle, Ricardo Bofill sait qu'il a à reconstruire Paris ; son projet s'appuie donc sur une réalité présente :



Dans le deuxième cas, il n'y a pas de réalité présente : rien ne lui est effectivement confié au moment où il parle ; la certitude du présent disparaît donc : le projet ne peut s'appuyer que sur la réalité passée, qui est qu'on ne lui a pas confié de projet :



Le futur (-r-) entretient donc avec le présent une relation proche, il lui est contigu (ses désinences sont des désinences de présent). Le « conditionnel », lui, est un futur (-r-) qui est contigu au passé (ses désinences sont des désinences d'imparfait).

Le commentaire est identique pour les autres phrases :

L'idéal sera/serait de rénover tous les quartiers de Paris.

On pourra/pourrait ainsi remodeler la faculté de Jussieu [...] un jardin autour duquel se formera/se formerait un quartier.

[...] il faudra/faudrait faire des opérations de chirurgie [...] que l'on pourra/pourrait exploiter dans ce sens.

On pourrait donc marquer le point commun et la différence entre les deux temps en parlant de **futur catégorique** (pour ce que la grammaire appelle traditionnellement le **futur**) et de **futur hypothétique** (pour ce que la grammaire appelle traditionnellement le **conditionnel**). C'est la terminologie de Guillaume (*Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, Champion, 1929). Le futur catégorique réduit presque complètement la part d'incertitude liée à tout projet d'avenir, du fait qu'il peut se prévaloir d'une réalité présente ; en revanche, le futur hypothétique comporte le maximum d'incertitude, du fait qu'il ne s'appuie sur aucune réalité présente mais sur un passé qui s'éloigne et sur lequel on n'a plus aucun contrôle (ni aucune chance d'en avoir jamais un) : la possibilité de réalisation est rendue incertaine par le fait que le passé est du temps qui s'en va et s'éloigne toujours davantage (tandis qu'au contraire le futur vient vers le présent).

Continuons à feuilleter le *Figaro Magazine* ; voici un titre et un sous-titre intéressants :

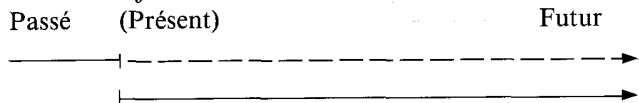
« Stress des enseignants : le tabou qui se porte bien.

Officiellement, le problème n'existe pas.

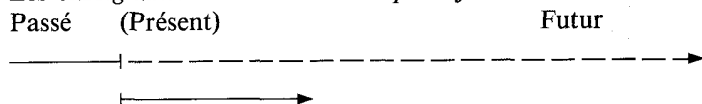
Les enseignants seraient même moins dépressifs que le reste de la population active. Difficile à croire » (Figaro Magazine, 30 avril 1993).

Alors que les formes *aimerait, serait, pourrait, faudrait* nous transportaient vers un avenir plus ou moins lointain envisagé par Ricardo Bofill, le verbe *seraient* dans le sous-titre ci-dessus est une hypothèse faite dans le moment où l'on parle pour le moment où l'on parle, ce que l'on peut figurer ainsi, par comparaison avec le cas précédent :

Ricardo Bofill aimerait créer...



Les enseignants seraient moins dépressifs...



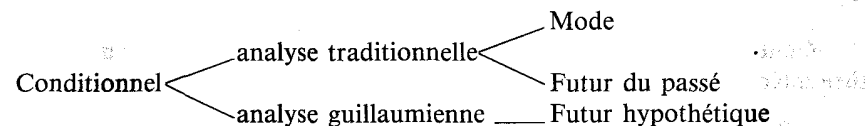
Le sens prospectif du futur s'atténue ici au profit de la seule valeur hypothétique. Mais il se retrouve dans les premières phrases de l'article :

« Un enseignant en difficulté ne sait pas à qui se confier. Ni à ses collègues, qui le jugeraient, ni à sa hiérarchie ou à son syndicat, qui feraient la sourde oreille » (Figaro Magazine, art. cit.).

Le jugement des collègues peut être plus ou moins proche des éventuelles confidences, mais le silence de la hiérarchie ou du syndicat est susceptible de se prolonger à l'infini !

En revanche, c'est le sens d'hypothèse qui recule au profit de la valeur de futur lorsque le « conditionnel » est subordonné à l'imparfait (c'est pourquoi l'on parle parfois alors de *futur du passé*) :

« Je savais qu'il viendrait » (Guillaume, Temps et Verbe ; théorie des aspects, des modes, des temps, op. cit., p. 56).



Nous admettons comme Guillaume que le « conditionnel » est un temps à l'intérieur du mode indicatif.

EXERCICE n° 4

Les grammaires attribuent généralement une possible valeur d'« atténuation » au conditionnel, à l'imparfait et au futur. Citons par exemple la Grammaire française 4^e/3^e de chez Hachette (Paris, 1988) :

« Le conditionnel peut aussi servir à atténuer une affirmation. Il exprime alors :

- la politesse : *Voudriez-vous* un peu de pain ?
- l'ordre atténué ou le reproche : Tu *devrais* faire tes devoirs. Tu *pourrais* cirer tes chaussures (op. cit., p. 235).
- [...] On utilise généralement l'imparfait [...] pour atténuer : Vous *désiriez*... ? Je *venais* vous demander... (op. cit., p. 254).
- [...] Le futur peut encore être utilisé pour établir une distance entre le narrateur et ce qu'il dit : pour atténuer : *Voudrez-vous* un peu d'eau ? J'*avouerais* que je préfère un jus d'orange » (op. cit., p. 254).

En fonction de ces indications, « atténuez » les affirmations, questions ou ordres suivants. Que constatez-vous ?

- (1) Tu n'es qu'un imbécile
- (2) As-tu fermé le gaz ?
- (3) N'oublie pas tes clés !